

Procès-verbal du 14 octobre 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **quatorze octobre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire

ETAIENT PRESENTS : BOSLE David, BUISSON Déborah, CADIOU Murielle CHAUSSAROT Annie, DERROUCHE Patrice, LANGEVIN Harriet, POUCHOL Marc, RICHIN Denis, VELLOTT Jean-Louis, VERNADE Emmanuelle.

ETAIENT ABSENTS: BONNARET Vincent

CHAUSSAROT Annie a été nommée secrétaire de séance.



2026-48 décisions modificatives

2026-49 admission en non-valeur

Voiries chemins 2027

DETR 2027

2026-50 acceptation devis cabinet architecture rénovation maison Chadeyron

AEP, groupement d'achat

2026-51 remises gracieuses

Groupement local de l'habitat

Questions diverses-informations

2026-48 décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions modificatives à prendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 pour – 0 contre- 0 abstention, décide :

- Le conseil municipal décide des décisions modificatives suivantes sur le budget principal :

Dépenses fonctionnement CH68/ 681 = - 692.00 euros

CH042/681 = + 692.00 euros

Dépenses investissement CH21/2184 = + 692.00 euros

Recettes investissement CH040/28041512 = + 692.00 euros

- Le conseil municipal décide des décisions modificatives suivantes sur le budget annexe AEP :

Dépenses fonctionnement CH11/61523 = - 1814.00 euros

CH67/673 = + 1289.00 euros

CH65/6541 = + 525.00 euros

- Charge le maire de procéder aux opérations comptables.

2026-49 admission en non-valeur

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la liste des impayés irrécouvrables.

- Considérant le budget annexe de l'eau ;
- Considérant la situation d'impossibilité de procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état présenté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 pour – 0 contre- 0 abstention, décide :

- Accepte l'admission en non-valeur des pièces d'un montant total de 582.71 euros.
- Charge le maire de procéder aux opérations comptables.

Voiries chemins 2027

La commission se réunira prochainement afin de déterminer les portions de routes et les chemins sur lesquels des travaux sont nécessaires en 2027.

Arrivée de Monsieur BONNARET Vincent.

DETR 2027

Dès le règlement publié par la préfecture, le conseil municipal déposera une DETR concernant l'aménagement sécuritaire de la route de Charensat. Cette rue étant départementale, la commune aura la charge de la partie VRD, les trottoirs, la création du parking et du marquage au sol. La couche de roulement sera à la charge du Conseil Départemental de la Creuse.

2026-50 acceptation devis cabinet architecture rénovation maison Chadeyron

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2024-55 en date du 11 décembre 2024. La reconversion de l'ancienne auberge en trois logements étant subventionné à hauteur de 80%, l'opération peut débuter.

- Considérant le nouveau devis incluant la partie maîtrise d'œuvre ;
- Considérant le projet ;
- Considérant les subventionnements arrêtés ;
- Considérant le plan de financement finalisé ;
- Considérant le budget principal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention, décide :

- Annule la délibération n°2024-55 en date du 11 décembre 2024.
- Accepte la nouvelle proposition du cabinet d'architecture de madame Baudoin Béatrice pour un montant HT de 50 000 euros.
- Charge le maire de signer le devis.

AEP, groupement d'achat

Le maire informe le conseil municipal des différentes réunions qui se sont déroulées avec les communes de Charensat et de Biollet. Il rappelle que l'entreprise Dassaud assure l'entretien des réseaux potables jusqu'au 31 décembre 2026. C'est pour cela que la mutualisation sur certains aspects techniques et financiers sera à mettre en place, et ce, afin de minimiser les coûts. Il est à prévoir également l'achat d'une mini pelle d'occasion.

2026-51 remises gracieuses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que plusieurs administrés ont été confrontés à des fuites d'eau plus ou moins importantes. Il liste les demandes de remises gracieuses.

Nom/conso	M3/2026	M3/2025	M3/2024	M3/2023
JALLAT Bernard	579	21	19	21
MARCHON J-Pierre	102	19	15	14
MOUILLET Philippe	1559	103	95	100
DEBERGUE Jean	77	5	4	1
GAEC Danchaud	1562	1308	361	536

- Considérant les demandes ;
- Considérant le budget annexe de l'eau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention, décide :

- Décide d'appliquer la procédure habituelle de prise en charge ($\text{conso } N-1 + N-2 + N-3 = \text{moyenne} / 3$. $\text{Conso } N - \text{moyenne} = \text{résultat} / 2 = \text{prise en charge}$)
- Charge le maire de procéder aux avoirs qui seront inclus dans les factures de fin d'année 2026.

Groupement local de l'habitat

Une réflexion approfondie doit être menée afin d'instaurer, au 1^{er} janvier 2028, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Dans le cas où le conseil municipal accède à sa mise en place à la majorité des votes, une délibération devra être prise avant le 1^{er} octobre 2027.

Questions diverses-informations

- Les lignes directrices de gestion doivent être reconduites au 1^{er} janvier 2027 après saisie du CST qui se tiendra début décembre. La délibération finale sera prise en début 2027.
- Proposition de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) nécessaire afin de valoriser les postes administratifs et techniques.
- Un vide maison de la maison Chadeyron est à programmer prochainement (un état des lieux du mobilier avait été effectué il y a plusieurs mois).
- Un débrieffing et photos effectués après le conseil municipal.

Fin de séance : 22 heures.

Signatures du maire et du secrétaire de séance.